

Que sont les mutilations sexuelles féminines ?

- En Allemagne et en Europe, toute intervention pratiquée sur les organes génitaux féminins sans raisons médicale, et notamment l'ablation totale ou partielle des parties génitales extérieures et ceci pour des raisons culturelles, sont des mutilations sexuelles féminines (dénomination internationale FGM).

Que dit la loi ?

- Les mutilations sexuelles féminines sont interdites en Allemagne, les peines prévues pour ces pratiques peuvent aller jusqu'à 7 ans d'emprisonnement, et le retrait du permis de séjour. Pas seulement en cas d'expulsion, la petite fille pourrait être confiée à une administration d'état (Jugendamt).

Où sont-elles pratiquées ?

- Les mutilations sexuelles féminines sont pratiquées dans 28 pays d'Afrique parmi lesquels l'Égypte, l'Éthiopie, le Kenya, le Nigéria, le Sénégal, la Somalie, le Soudan, et le Togo.
- Les frontières ne jouent qu'un rôle mineur, ce qui est décisif dans ces pratiques c'est l'appartenance à une communauté ou l'appartenance ethnique. Avec les flux migratoires, les réfugiés, on retrouve en Europe les populations qui pratiquent les mutilations sexuelles féminines.

Il faut avant tout respecter la loi.

Ces pratiques attentent à la dignité, à l'intégrité d'un être humain et tombent sous le coup de la loi.

Quelles sont les risques et conséquences des mutilations sexuelles féminines ?

- Choc / Traumatisme
- Blessures diverses (entre-autre des organes annexes)
- Infections en tous genres
- Douleurs chroniques
- Incontinence et infections urinaires.
- Règles anormales
- Complications lors de la grossesse et de l'accouchement
- Stérilité
- Répercussions psychologiques pouvant aller jusqu'au suicide.

Ce que nous proposons

- Education sexuelle (spécialement pour les maladies sexuellement transmissibles et les mutilations sexuelles féminines)
- Mesures de prévention et éducation (juridique) concernant les mutilations sexuelles féminines
- Conseils et informations concernant les questions de mutilations sexuelles.
- Accompagnement vers les administrations et les médecins.
- Accompagnement lors d'une grossesse
- Examen médicale de la mère et de l'enfant (prévention/suivi médical)
- Soutient et assistance de la mère dans le cas d'une prise de décision
- Aide pour la mère comme pour l'enfant dans la mesure de nos moyens.
- Baby-Paket (paquet offert à la naissance d'un enfant).

Was können Sie tun, um ein Mädchen gegen FGM schützen?
Wenden Sie sich bitte an eine der im Folgenden angegebenen Stellen:

What can you do to protect a young girl from FGM?
Please contact the following addresses:

Que pouvez-vous faire pour protéger une fille contre la mutilation sexuelle ? Adresses utiles :

Maisha e.V.



Selbsthilfegruppe für afrikanische Frauen
in Deutschland

Ravensteinzentrum
Pfungstweidstraße 7

Telefon: 069/90 43 49 05

Unsere Öffnungszeiten / Our opening hours

Nos heures d'ouverture

Mo, Di, Mi, Fr von 11-16 Uhr

E-mail: info@maisha.org

**Spendenkonto: 305 855 557 - Stichwort: FGM
Frankfurter Sparkasse BLZ 500 502 01**

Für weitere Gesundheitsfragen
kontaktieren Sie Afrika-Sprechstunde:

Amt für Gesundheit
Breite Gasse 28

Do - 8.00 -12:00 Uhr

Fon: 069/212 45 241

Gefördert vom Land Hessen



**AFYA - Afrikanisches
Gesundheitsnetzwerk in Hessen
Schützt unsere Mädchen vor FGM
Protect our daughters from FGM
Protégeons nos petites filles
contre la mutilation sexuelle féminine**



**FGM ist in Deutschland gesetzlich verboten !
In Germany, FGM is prohibited by the law !
En Allemagne, MSF est interdite par la loi !**

Maisha e.V.

